

Typologie de Todd

Famille communautaire (ou "à lignage") : bilocale, patrilocale ou matrilocale (ex. Chine)

Famille souche : bilocale, patrilocale ou matrilocale (ex. Japon, Corée?)

Famille nucléaire intégrée : bilocale, patrilocale ou matrilocale (3 types)

Famille nucléaire à corésidence temporaire : bilocale, patrilocale ou matrilocale (3 types)

Famille nucléaire pure : égalitaire ou absolue (2 types)

Famille souche à corésidence temporaire additionnelle (1 type)

CHAPITRE IV

Le Japon

L'histoire du Japon est courte par rapport à celle de la Chine. Son point d'origine peut être défini soit par les débuts de la riziculture, amenée par une population venue de la péninsule coréenne vers le v^e siècle AEC, soit plus classiquement par l'introduction de l'écriture chinoise, entre les iv^e et vi^e siècles de l'ère commune (EC). Le plus ancien texte écrit en japonais qui nous soit parvenu, le *Kojiki*, « Récit des choses anciennes », remonte à 712. L'élaboration des syllabaires qui ont complété l'écriture chinoise date des vii^e-ix^e siècles, mais leur fixation définitive n'est intervenue qu'au xii^e siècle. Si nous nous en tenons à la définition la plus conventionnelle de l'histoire, par l'adoption de l'écriture, la civilisation japonaise apparaît proche par la durée de celle du monde germanique. L'écriture n'a en effet atteint la Saxe que vers 785, à la suite de la conquête carolingienne.

Il est vrai que cette histoire courte du Japon — 1 400 années depuis l'écriture, 2 500 depuis l'agriculture, contre 3 300 et 8 500 approximativement pour ces deux démarrages dans le cas de la Chine — a été précédée d'une longue période de cueillette, de chasse et surtout de récolte des produits de la mer, poissons ou coquillages, qui n'a pas son équivalent ailleurs. La poterie est apparue au Japon largement avant l'agriculture, vers 8000 AEC. De 8000 à 400 AEC s'étend la période dite Jomon, définie par l'utilisation d'une poterie à décor cordé. Une estimation démographique donne 160 000 habitants pour l'archipel à la fin de la période, densité relative qui n'aurait pu être soutenue par la cueillette et la chasse¹. Des cultures sèches de haricots et de sésame apparaissent dans cette

phase terminale mais c'est l'importance de la nourriture venue de la mer qui explique le mieux l'originalité initiale de l'histoire du Japon².

La pêche est la seule des activités de prédation qui ait réellement survécu dans le monde moderne à l'innovation agricole comme moyen d'existence. Il existe encore aujourd'hui, notamment au Japon, des pêcheurs économiquement significatifs. En plusieurs régions du monde, la récolte des produits de la mer a mené à l'émergence de communautés stables dont la densité a rendu possible l'élaboration de techniques et de formes sociales d'une certaine complexité. Dans le cas du Japon, cette période est fort reculée dans le temps. Mais les pêcheurs de saumon de la côte nord-ouest de l'Amérique, qui entrèrent en contact avec les Européens au XIX^e siècle, avaient construit une civilisation complexe.

Une étude récente a utilisé l'analyse génétique des débris osseux contenus dans des fosses datant de la période Jomon finale pour vérifier que, dans deux communautés situées en deux régions distinctes du Sud-Ouest japonais, la résidence des époux après le mariage était bilocale³. La méthode est d'une simplicité géniale : les restes humains révèlent qu'il n'existe pas plus de parenté génétique entre les débris masculins qu'entre les débris féminins. Il s'agit de populations antérieures au développement de l'agriculture et au peuplement massif de l'archipel, mais ce résultat conforte de façon saisissante l'hypothèse centrale de ce livre. Si l'on remonte au plus loin dans l'histoire, ce qui est observable n'est au fond que ce que nous croyons moderne : un système de parenté bilatéral, n'affectant pas aux hommes et aux femmes des positions différentes dans l'échange matrimonial. Dans le cas de cette étude, qui utilise des documents autres qu'écrits, nous échappons probablement au biais historique qui amène à concentrer l'attention sur les couches sociales supérieures lorsque l'on examine le passé le plus lointain.

Le Japon nous offre tout au long de l'ère commune le cas rare d'une histoire continue en l'absence d'invasions. Même les Mongols, qui avaient soumis la Corée vers 1258, ne sont pas parvenus à envahir le Japon lors de leurs tentatives de 1274 et 1281. La première invasion a atteint Kyushu mais n'était pas d'ampleur suffisante et la deuxième fut dispersée par le vent avant même d'avoir atteint les côtes. Le Japon n'a certes pas été à l'abri du processus de diffusion des formes familiales.

Mais nous pouvons avoir la certitude que le vecteur de la transmission n'y a pas été la conquête militaire. La diffusion y a résulté d'une imitation volontaire des types observés ailleurs par des envoyés de la civilisation japonaise, qu'il s'agisse de religieux, de marchands ou de pirates.

Dans l'étude du Japon, et malgré sa petite taille, je resterai fidèle à la méthode constante de ce livre : examiner dans un premier temps, d'un point de vue cartographique, les données les plus récentes concernant le monde rural dans sa période finale, en tirer un jeu d'hypothèses explicatives pour ensuite seulement remonter le temps en essayant de voir ce que peuvent apporter les documents anciens. Faisons donc un bond en avant de deux millénaires et repassons pour l'instant de l'autre côté de l'histoire du Japon, aux données concernant les XVII^e-XX^e siècles EC.

Le débat récent sur la famille souche japonaise

Il y a trente ans, la perception des structures familiales japonaises était simple et unitaire. Le Code civil promulgué par les modernisateurs du Japon à la fin du XIX^e siècle avait institutionnalisé la primogéniture masculine et la famille souche. Les études de terrain réalisées par des anthropologues avaient par la suite validé l'idéologie dominante de l'époque Meiji, fort leplaysienne à sa manière. Celle de John Embree sur Suye Mura fut la première, publiée dès 1939⁴. Les descriptions par Chie Nakane⁵ et Tadashi Fukutake⁶ du *ie*, la maison-famille japonaise, qui datent toutes deux de 1967, ont résumé avec élégance les recherches antérieures. La seule diversité régionale évoquée concernait les modalités de la famille souche, définies par des variations de la règle de succession. Celle-ci était, classiquement, la primogéniture masculine dans les trois quarts des cas. Comme en Europe, elle n'empêchait pas la succession par une fille en l'absence de fils, situation qui se présente dans 20 % des familles dans les conditions démographiques du passé pré-industriel. L'analyse des transmissions selon le sexe est un peu compliquée au Japon par la fréquence de l'adoption d'un successeur, procédure exclue en Europe. Une étude de Satomi Hurosu et Emiko Ochiai pour une région située à l'ouest de Tokyo en 1870 révèle que plus de la moitié des fils adoptés étaient en réalité les maris de la fille du chef de

ménage⁷. **L'adoption formalisait le mariage en gendre**, matrilocal, permettant en fait la transmission de l'héritage par la fille. Si le fils adopté était choisi dans la parenté, ce n'était pas obligatoirement dans celle du chef de ménage mais parfois dans celle de sa femme⁸. Nous sommes très loin du système coréen qui n'admet comme adopté qu'un parent patrilinéaire. Akira Hayami, père de la démographie historique japonaise, a étudié pour Nishijo-mura, dans le Japon central, entre 1773 et 1869, les successeurs du chef de ménage en les répartissant selon des catégories très fines⁹. Il ne relève certes que 11 filles pour 129 fils, 10 frères, 1 oncle et 2 neveux¹⁰. Mais il relève aussi 35 adoptés. Le total des filles et des adoptés représenterait 25 % des successions. Le type standard japonais devait bien aboutir en pratique à 20 % de successions par les femmes, ce qui correspondrait à une patrilinéarité de niveau 1.

La primogéniture masculine n'était pas universelle. Hayami relève à Nishijo-mura non seulement 57 aînés successeurs mais aussi 20 benjamins. Dans le Sud-Ouest du Japon, on observait dans certaines communautés minoritaires l'ultimogéniture, le libre choix de l'héritier ou même — rarement — la divisibilité du patrimoine. Dans une partie du Nord-Est, **l'aïnesse absolue** était représentée, **la fille aînée l'emportant sur ses frères**¹¹. Cette diversité confortait la vision leplaysienne la plus stéréotypée parce qu'elle renvoyait à des équivalents européens : ultimogéniture de la périphérie germanique ou celte, aïnesse absolue du Pays basque. Ces différences n'entraînaient aucune diversification typologique puisque la forme du ménage n'était pas altérée. L'association couple parent-couple successeur était seule envisagée, et l'on n'examinait pas la possibilité d'associations horizontales entre frères mariés, ou entre frères et sœurs mariés. Une complexité plus grande filtrait cependant ici ou là. Fukutake notait que la taille des ménages, généralement inférieure à six dans le Sud-Ouest, pouvait atteindre presque sept dans certaines préfectures du Nord-Est¹². Nakane évoquait l'existence de ménages très vastes, quoique temporaires, dans la préfecture de Nagano au XVII^e siècle¹³. Et l'on sentait quand même que, dans le mécanisme de séparation des frères, le lien entre fils héritier et fils établi ailleurs n'était jamais aussi distendu qu'en Europe. Les rapports généalogiques entre ménages aînés et ménages cadets ne sont jamais insignifiants au Japon. Caractéristique est le maintien d'un lien entre le *honke*, tronc originel du ménage, et le *bunke*, ménage qui s'en deta-

che en s'établissant sur une terre moins importante en vertu du principe d'inégalité qui permet la survie prioritaire de la souche originelle. On peut étudier, au Japon, les variations régionales du style des relations, plus ou moins hiérarchiques, à l'intérieur du groupe *honke-bunke*. Mais quand même, la famille souche classique pure régnait en tant que modèle.

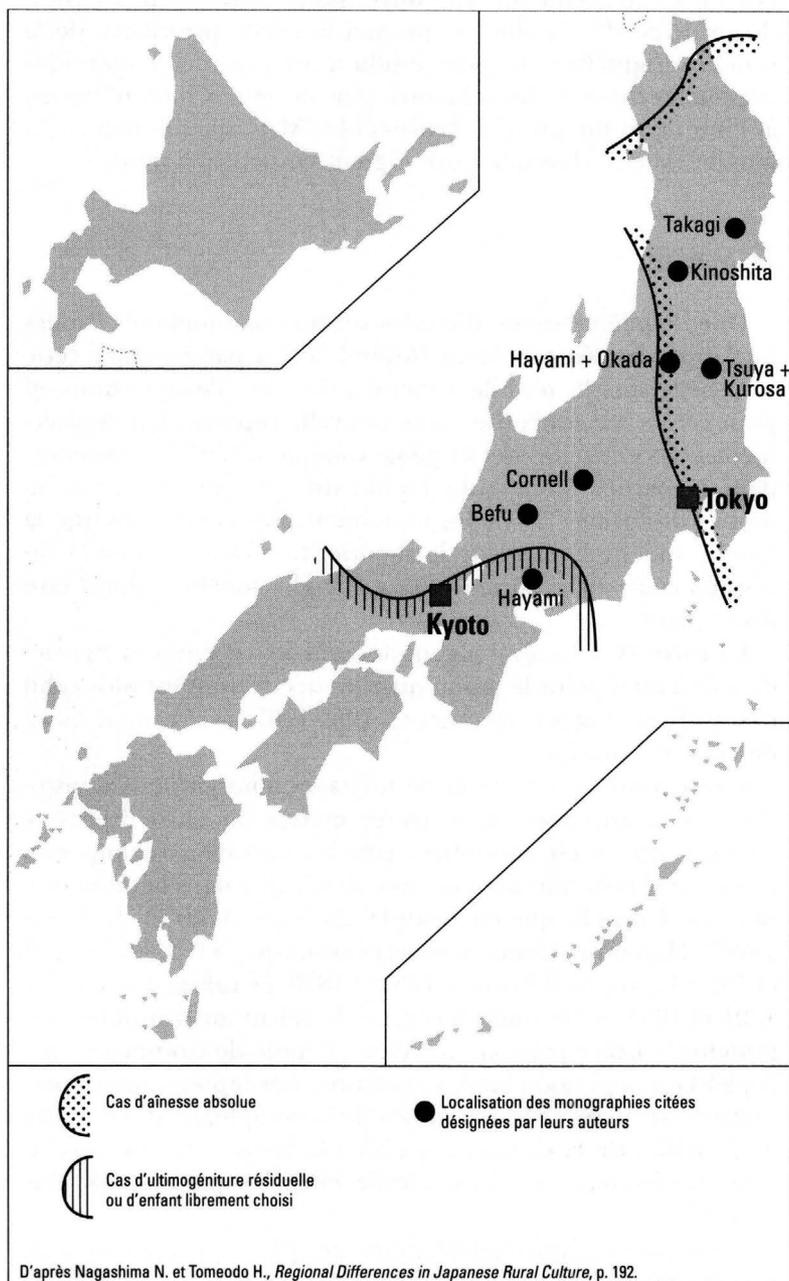
Le Nord-Est

Une deuxième vague d'études sur les communautés rurales du Japon, lancée par Akira Hayami, a fini par ébranler cette trop belle simplicité. Elle a mené à de nouvelles questions, et pour ce qui me concerne à une nouvelle réponse. Un déplacement d'accent temporel et géographique a révélé l'existence, dans la partie nord-est du Japon, du XVII^e au XIX^e siècle au moins, de formes familiales nettement plus complexes que la famille souche linéaire de la théorie. Le débat a abouti à un résultat clair : deux variantes de la famille souche doivent être distinguées.

La carte IV.1 localise les monographies récentes et permet de voir à quel point le Japon qu'elles décrivent n'est plus celui des anthropologues des années 1939-1967, qui avaient laissé de côté le Nord-Est.

Une certaine proportion de ménages comportant des associations horizontales entre frères mariés ou entre frères et sœurs mariés a été identifiée dans les nouvelles régions étudiées. La proportion n'en est très élevée que dans la monographie de Cornell, qui en compte 26 % en 1720 et 13 % en 1828¹⁴. Hayami et Okada n'en recensent que 3,9 % entre 1759 et 1859, Kinoshita 6 % entre 1760 et 1870, et Takagi 4,4 % entre 1801 et 1848, selon une procédure de calcul un peu différente toutefois¹⁵. Isolée par son taux élevé, l'étude de Cornell évoque cependant la période la plus ancienne. Ces monographies permettent de mesurer les variations de la complexité des familles en fonction de la catégorie sociale : la fréquence des associations horizontales est plus élevée chez les paysans les plus riches¹⁶.

L'association horizontale entre couples appartenant à la même génération pose évidemment la question d'une éventuelle présence de la famille communautaire. Mais quelques éléments fondamentaux mènent à la conclusion qu'il s'agit de



Carte IV.1 • Ultimogéniture résiduelle et aînesse absolue au Japon

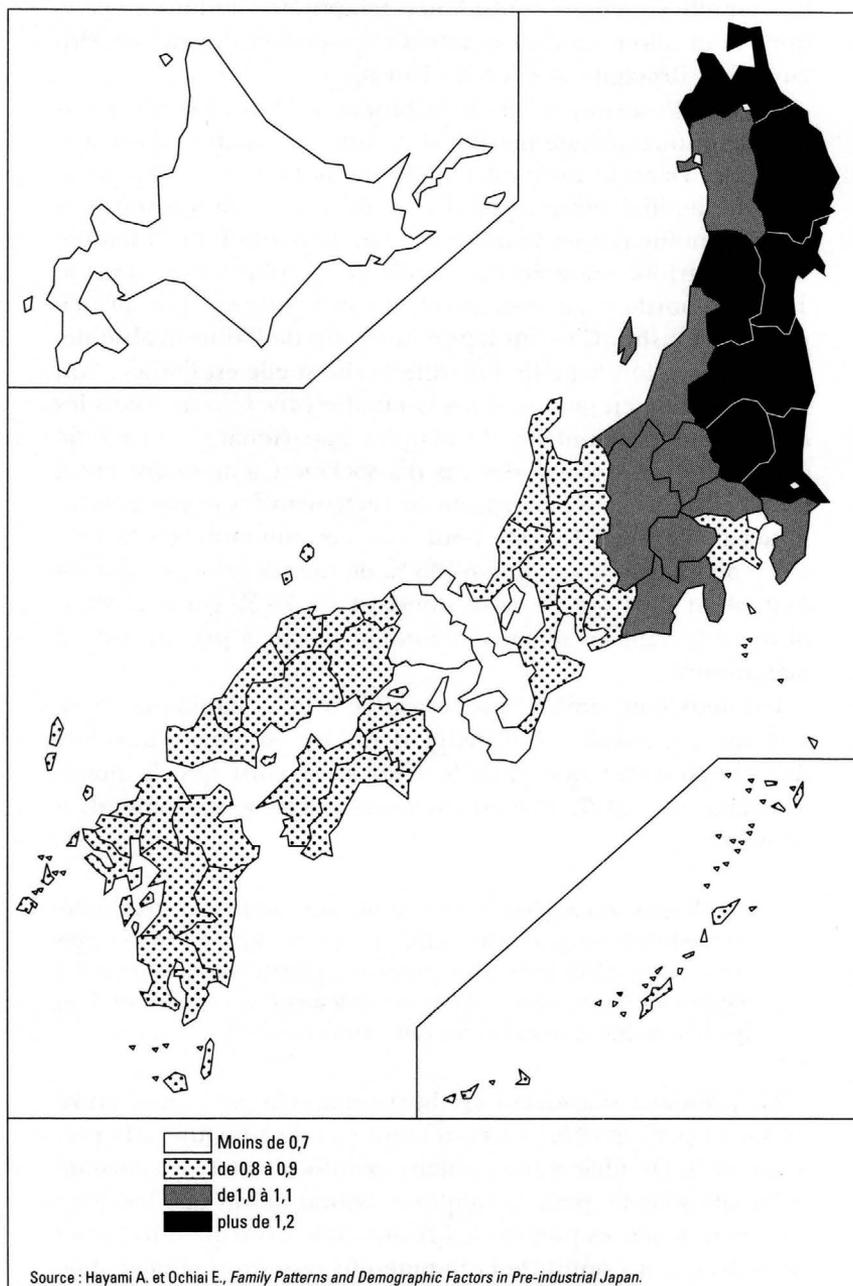
la « famille souche à corésidence temporaire additionnelle », dont nous allons trouver d'autres exemples en Suède, en Finlande, en Bretagne et chez les Tausug.

Ce que l'on observe dans le Japon du Nord-Est n'est pas un communautarisme patrilocal et fortement patrilinéaire à la chinoise. Dans le nord-est comme le sud-ouest du Japon, le modèle familial admet, quand c'est nécessaire, la transmission du patrimoine par les femmes. En fait, la position de la femme semble parfois, selon certains indicateurs, plus élevée dans le Tohoku, nord-est au sens étroit, qu'au centre de l'île principale de Honshu. C'est au Japon la région de l'aïnesse absolue, cette règle selon laquelle une fille hérite si elle est l'aînée. Son mari s'installe en gendre dans la famille (*ane katoku*). Dans les cohabitions horizontales de couples appartenant à la même génération, on observe des cas d'association temporaire entre frères et sœurs¹⁷. Si j'interprète correctement les données fournies par Tsuya et Kurosu pour une communauté de la province de Fukushima, j'obtiens 33 % de matrilocalité, ce qui est nettement plus que le taux standard de 20 % généralement observable dans les régions de famille souche à primogéniture masculine¹⁸.

Un deuxième trait est incompatible avec la famille communautaire patrilocale. Le principe d'aïnesse est encore plus fort dans le Nord-Est que dans le Sud-Ouest ainsi que le notait Fukutake dès 1967. Parlant du droit d'aïnesse en général, il écrivait :

« Il était assez général que le fils aîné soit traité très différemment de ses plus jeunes frères, comme une personne plus importante. Ceci était plus particulièrement marqué dans les régions les moins développées, spécialement au nord-est où l'on appelait le fils aîné *ani* et les plus jeunes *onji* »¹⁹.

La présence d'associations horizontales temporaires entre frères ne permet donc certainement pas de conclure à la présence de la famille communautaire patrilocale et à l'absence de la famille souche, pour la simple et bonne raison que les deux valeurs souches les plus caractéristiques, le principe d'inégalité entre frères, un statut de la femme qui reste non négligeable, sont encore plus marquées dans le Nord-Est que dans le Centre. Si, négligeant la structure apparente des ménages, on sui-



Carte IV.2 • Nombre moyen de couples par ménage en 1886

vait ces seules variables, on considérerait que la famille y est encore plus « souche ».

Le système du Nord-Est présente d'autres caractéristiques, faciles à corrélérer entre elles : une retraite plus précoce pour le père, un âge au mariage également plus précoce pour les enfants, pratiques qui facilitent bien sûr l'agrégation des générations. Précoce, la retraite peut aussi s'accompagner d'un éloignement accru, dans une maison séparée, sur le même enclos, où le père s'installe parfois accompagné de ses autres enfants²⁰. Le plus jeune hérite finalement de la maison du père. C'est la procédure de l'*inkyō*²¹. La séparation peut aller jusqu'à l'établissement de cuisines séparées, situation qui devrait, en toute rigueur, amener à la perception, par l'anthropologue, de deux familles nucléaires. Mais les registres de population, qui expriment la vision de la communauté locale et de l'État, définissent le tout comme une seule unité, dont le fils successeur est le chef et le représentant. On trouve également des liens plus forts et plus hiérarchiques entre les ménages issus des fissions successives²².

Tous ces éléments évoquent un principe d'inégalité qui prend son maximum d'intensité dans la relation entre frères. La retraite précoce et souvent séparée du père interdit que l'on considère la verticalité comme un trait aussi important que dans le centre de Honshu.

Cette mécanique familiale conduit à la formation de groupes de travail plus vastes, mieux adaptés à une agriculture plus pauvre et à des densités de population plus faibles que dans le Sud-Ouest. Les chiffres fournis par Hanley et Yamamura sur la population des diverses provinces du Japon au début du XVIII^e siècle permettent de constater que la densité du Nord-Est devait alors représenter la moitié de celle du Sud-Ouest²³. La stabilité de longue période de la carte des systèmes familiaux japonais nous permet cependant de vérifier que ce type anthropologique n'est pas seulement une adaptation économique temporaire. On doit postuler l'existence d'une norme culturelle indépendante du contexte pour expliquer, par exemple, la continuité temporelle de la carte de la densité des ménages entre les recensements de 1886 et de 1980²⁴. À cette dernière date, le nombre de couples par ménage ne peut plus être expliqué par la ruralité relative de la préfecture ou par le niveau de développement. Les régions les plus rurales de Kyushu et du sud-ouest extrême de Honshu font toujours

apparaître une complexité nettement moins grande que le Nord-Est.

L'examen de la carte permet ici d'observer une différence mais non de l'expliquer. L'interprétation géographique par le conservatisme des zones périphériques a ses limites. Deux caractéristiques disposées sur un axe ne pourront jamais révéler une structure en couronne du type centre-périphérie et conduire à une hypothèse sur l'ancienneté relative des types. L'opposition entre famille souche linéaire du centre du Japon et famille souche à corésidence temporaire additionnelle du Nord-Est ne peut donc être expliquée par cette seule méthode. Le recours à l'histoire est indispensable à une interprétation de cette distribution.

La séquence des types familiaux au Japon

Au Japon comme en Chine ou ailleurs, reculer dans le temps au moyen de documents écrits conduit à ne voir que des strates de plus en plus élevées de la structure sociale. Si nous parlons du plus lointain, nous avons une première indication d'origine chinoise concernant une **reine Himiko**, qui aurait régné au début du III^e siècle sur un pays appelé Yamatai, mais dont on ne sait même pas s'il était situé à Kyushu ou dans le Kinai, région de Honshu, où se trouvent les villes de Nara et de Kyoto. Son frère aurait transmis ses ordres ou ses oracles²⁵. Ne tirons de l'existence supposée de cette reine aucune conclusion hâtive quant à la présence de la matrilinearité. La Chine, d'où provient l'information, est alors déjà fortement patrilocale et patrilinéaire. Les mentions de reines et les fantasmes de matriarcat transmis par des peuples patrilinéaires sont fréquents ainsi qu'on l'a vu dans le cas des Grecs. La perception par un groupe patrilinéaire de populations encore bilatérales au sein desquelles les femmes gardent un statut élevé engendre de telles inversions. Cela ne signifie pas que la présence d'une « reine », avec des fonctions mal définies, est inconcevable. Mais une femme sera plus remarquée qu'un souverain masculin « normal », et donc facilement mythifiée par la population patrilinéaire qui entre en contact avec le groupe bilatéral.

Les premières données à peu près sûres concernent la dynastie impériale du **Yamato**, premier Japon centré sur le

sud-ouest de Honshu. Elles révèlent, ainsi que le remarque Francine Héral, une pratique de la **succession horizontale, de frère à frère puis d'oncle à neveu**²⁶. Nous observons donc dans le Japon des V-VI^e siècles, un millénaire environ après l'introduction de la riziculture, un usage déjà identifié dans le cas de la Chine des Shang (1765-1122 AEC).

À l'extrême fin du V^e siècle, la famille impériale innove dans sa pratique successorale, non par l'établissement de règles claires, mais par la désignation d'empereurs femmes, six entre 593 et 770, dont deux règnent deux fois, reprenant le trône après une abdication²⁷. Les trois premières au moins de ces empereurs femmes succèdent à leur mari, qui se trouve être un parent, demi-frère dans le cas de la première, oncle dans le cas des deux suivantes. L'apparition d'empereurs femmes correspond donc à une phase hautement endogamique. Notons que c'est en 600, peu après l'intronisation du premier empereur femme, Suiko, que reprennent les contacts officiels avec la Chine, après un siècle d'interruption²⁸.

À partir des VII^e et VIII^e siècles, avec **l'élaboration de codes** s'inspirant librement de la Chine, l'influence du continent devient manifeste et massive. La Chine de l'époque est, dans sa partie centrale et dominante au moins, pleinement patrilinéarisée et communautarisée sur le plan familial, même si le code Tang, qui remonte aux années 627-649, nuance, on l'a vu, le principe égalitaire de l'héritage d'une trace d'ainesse sur le plan cérémoniel. Le code **Taiho** japonais de 702 inclut le **principe de patrilinéarité** puisqu'il **exclut les filles de l'héritage**, et celui de **primogéniture**, puisqu'il attribue la résidence, les serviteurs, les esclaves et la moitié des biens meubles à l'aîné des fils. Mais ce code n'a sans doute jamais été appliqué. Le **code Yoro**, qui lui succède dès 718, rétablit le principe de division pour la résidence, les biens meubles et la terre selon un système complexe de parts qui avantage l'aîné mais ne lui laisse pas la majorité du bien. Le droit des femmes à l'héritage est rétabli. Très vite ce système complexe de parts est abandonné²⁹. Les idées de patrilinéarité et de primogéniture sont bien présentes, mais toutes deux semblent flotter sur une réalité familiale, sociale et économique qui se dérobe.

Nous avons pour les VIII^e-X^e siècles une assez grande abondance de données concernant la plus haute aristocratie, en gros sur le fonctionnement de la cour, qui cesse d'être itinérante à partir de la **période de Nara (710-781)** et surtout de Heian

(781-1191), durant laquelle Kyoto devient la capitale. L'extrême fin du x^e siècle et le début du xi^e sont particulièrement accessibles au chercheur parce qu'il s'agit d'une période de floraison culturelle. Alors sont rédigés des classiques comme le *Dit de Genji* et le *Livre de chevet* de Sei Shonagon. La cour de Kyoto est alors un milieu raffiné et fermé, préoccupé de poésie et de rites plutôt que d'administration, symboliquement dominant mais isolé du reste de la société japonaise.

L'analyse détaillée des nombreux journaux personnels laissés par les membres de cette aristocratie a permis à McCullough de démontrer la coexistence d'un principe patrilinéaire, qui organise des clans très vastes, avec une prédominance matrilocale pour la résidence des époux³⁰. Dans ce système, le clan dominant des Fujiwara occupe, en conjonction avec la famille impériale, une position particulière. McCullough note la rareté de la combinaison patrilinéarité-matrilocalité en anthropologie. Nous ne pouvons être sûrs cependant que le taux de matrilocalité ait dépassé 60 %, c'est-à-dire qu'il ait atteint la norme théorique de 66 % fixée par Murdock. En toute rigueur ce modèle de résidence après le mariage devrait peut-être être défini comme bilocal à inflexion matrilocale, mais ce n'est déjà pas mal pour un système incluant un principe patrilinéaire.

Le gros de la démonstration concerne un milieu très étroit avec, en son cœur, les rapports complexes entre les Fujiwara et la famille impériale, que le clan avait pour ainsi dire mise sous tutelle. La suprématie des Fujiwara remonte au moins à 858, date à laquelle l'un d'eux devint régent, mais l'apogée de leur pouvoir se situe vers l'extrême fin du x^e siècle. Fréquemment, le mode de résidence matrilocal permettait à un grand-père Fujiwara d'élever un futur empereur, fils de sa propre fille. Le principe patrilinéaire était d'ordre très général et ne définissait pas un ordre de succession précis entre les hommes. Simone Mauclair a montré que l'appartenance au clan Fujiwara n'était qu'une condition permettant d'entrer dans un champ de compétition pour les places importantes à la cour³¹. Aucun principe ferme de primogéniture ne pouvait être observé, ni chez les Fujiwara, ni dans la famille impériale, où la confusion régnait quant aux règles de succession.

Une interprétation relativement simple de cette configuration en apparence complexe est possible. L'introduction du principe patrilinéaire a été rendue possible par le prestige de la Chine. Mais, dans une société japonaise dont le système

familial devait être encore pour l'essentiel bilocal, et le système de parenté bilatéral, la patrilinéarité a produit une réaction matrilocale de compensation. Ce que l'on sent, en termes de mœurs, d'après les journaux de l'époque, fréquemment écrits par des femmes, est une culture équilibrée sur le plan des rapports entre les sexes mais travaillée par une sorte de dualité entre principe patrilinéaire chinois et fond bilatéral japonais. Cette dualité est inscrite dans les textes : si la littérature administrative des hommes est écrite en chinois, la littérature personnelle des femmes est rédigée en japonais et en caractères kata. Par ailleurs, on ne peut qu'être frappé par la coïncidence, en début de période, entre l'apparition d'empereurs femmes et la reprise des rapports avec la Chine.

Sur la période tardive de Heian nous disposons d'un article à la fois suggestif et frustrant. Jeffrey Mass, après nous avoir révélé que plus de deux cents testaments antérieurs à 1185 ont survécu, ne donne pas un traitement quantitatif du sujet³². Mais de son analyse des successions dans les provinces, c'est-à-dire dans un milieu plus vaste que l'aristocratie de cour, nous tirons à nouveau l'impression d'un principe patrilinéaire et d'une idée de primogéniture qui n'arrivent pas vraiment à accrocher et organiser la réalité familiale, sociale et économique. L'idée de succession par primogéniture à la tête des maisons nobles est bien là, mais n'empêche pas la division du patrimoine et la participation des femmes à cette division.

Émergence de la primogéniture

Les données historiques disponibles nous indiquent que la primogéniture masculine n'est vraiment apparue au Japon, dans la noblesse, que dans la seconde moitié de la période Kamakura (1190-1333), c'est-à-dire à la fin du XIII^e siècle et au début du XIV^e, lorsque le centre du pouvoir politique effectif a glissé vers l'est, de la région de Kyoto, le Kinai, vers celle de Kamakura et de Tokyo, le Kanto³³. On peut supposer que l'émergence d'une règle d'indivision dans la paysannerie fut soit contemporaine, soit légèrement postérieure. La question de la localisation sociale de la mutation familiale est en un sens rhétorique puisque l'une des caractéristiques du premier âge féodal japonais a été l'émergence d'une strate intermédiaire de gros paysans armés, presque nobles, ou de petits

nobles presque paysans. Ce genre de morphologie sociale rurale, finement stratifiée avec en son centre une couche moyenne, **est un corrélat classique de la famille souche** — je ne préjuge pas ici du sens de la relation de causalité. La règle **d'indivision du patrimoine empêche la polarisation de la société rurale**. Le même phénomène est observable en Europe, dans le sud-ouest de la France ou en Allemagne du Sud³⁴.

Le processus de passage à la famille souche est tout à fait progressif et pourrait être étudié sur des siècles. Futoshi Kaneshita précise que, dans le village de Yambe, de la province de Yamagata, la divisibilité du sol dura jusqu'au début de l'époque Tokugawa, c'est-à-dire jusqu'au XVII^e siècle³⁵. Chie Nakane note que dans le village de Gorohei-shinde, établi en 1630 dans la province de Nagano, l'abandon de la divisibilité des héritages n'intervient qu'au XVIII^e siècle. Dans ces deux cas nous avons affaire au Japon du Nord-Est, dont la province de Nagano constitue une partie de la limite sud, à l'intérieur des terres. Il s'agit dans les deux cas de zones d'établissement et de défrichement tardifs. Le code Meiji qui, on l'a vu, a fait de la primogéniture masculine le système officiel du Japon, y compris pour la famille impériale, a été le point d'aboutissement d'une évolution amorcée un demi-millénaire plus tôt. Son adoption a accentué primogéniture et patrilinéarité, et conduit à une baisse des successions en ligne féminine³⁶.

L'émergence de la famille souche s'accompagne donc au Japon comme en Chine d'un phénomène de patrilocalité et d'un début d'abaissement du statut de la femme³⁷. Le pays atteint une **patrilinéarité de niveau 1**, qu'il ne dépassera pas. La terminologie de parenté reste dans ses traits généraux bilatérale³⁸.

L'émergence de la famille souche correspond bien au stade de la densification et de l'intensification de l'économie agricole. Après les grands défrichements des XI^e-XII^e siècles, la double récolte annuelle apparaît, au milieu du XIII^e siècle sur les rives de la mer intérieure. Une récolte de céréales suit la récolte de riz, qui a enrichi plutôt qu'épuisé la terre³⁹. Et à nouveau la guerre accompagne densification et famille souche, puisque le Japon féodal est, jusqu'à la fin du XVI^e siècle et la mise en place de l'État Tokugawa, un monde d'affrontements armés. Une classe guerrière prend le pouvoir, se déchire, mais doit aussi affronter des ligues de paysans formidablement

organisées, souvent par de nouvelles sectes bouddhistes comme le Jodo-Shinshu, « Véritable secte de la terre Pure ».

Le Japon dans lequel émerge la famille souche est hétérogène par l'occupation des sols et l'ancienneté des implantations rurales. Le Kinai, autour de Kyoto, est cultivé depuis plus d'un millénaire, et sa densité frôle 60 habitants par kilomètre carré. Le Kanto, à la limite nord du Japon, fortement peuplé, lieu du pouvoir Kamakura, compte 50 habitants par kilomètre carré mais présente de grosses inégalités internes. Au-delà, le Nord-Est, le Tohoku, atteint à peine 10 habitants⁴⁰ par kilomètre carré. La conquête de l'extrême Nord japonais par le pouvoir central ne remonte en effet qu'aux VIII^e-IX^e siècles⁴¹. Ces différences régionales anciennes vont nous permettre de comprendre la dualité de la famille souche japonaise avec sa forme centrale et sa variante nord-est, caractéristique des dernières zones d'extension de l'agriculture et du pouvoir d'État.

Invention de la famille souche japonaise

Il est clair que la famille souche japonaise ne peut être simplement considérée comme une importation venue de Chine avec ou sans passage par la Corée. À l'époque du premier contact intense entre les deux pays, la Chine était déjà communautarisée. Tout au plus pouvait-on noter la présence de traces cérémonielles de la famille souche chinoise ancienne dans les codes et les usages confucianistes, ce qui n'est quand même pas négligeable sur le plan conceptuel. L'âge souche et féodal du Japon, à peine plus tardif que celui de l'Europe, naît plus d'un millénaire après l'extinction de l'âge souche et féodal chinois. Le peu que l'on sait du système familial de l'aristocratie japonaise à la fin de l'époque de Heian révèle qu'aucun concept souche n'avait alors réussi à s'implanter dans les usages familiaux.

Il faut attendre la fin des grands défrichements, l'apparition d'une agriculture intensive au cœur du pays, la densification de la société rurale japonaise dans les zones de peuplement ancien — mettons les deux tiers ouest de Honshu, plus l'île de Shikoku et celle de Kyushu dans sa partie dense — pour que la famille souche apparaisse. **La primogéniture apparaît dans la période de Kamakura**, qui voit la montée en puissance du Kanto, à l'est de la zone centrale, et il paraît raisonnable de

considérer cette région comme épicerie de l'innovation. Elle y fut portée par une **noblesse guerrière qui rejetait l'autorité de la cour de Kyoto**. Les nuances de la géographie familiale confirment une telle hypothèse. C'est dans le Kanto que la famille souche présente, si ce n'est la forme la plus pure, du moins celle qui ne comporte pas trop de traits déviants comme l'aînesse absolue, caractéristique du Tohoku, dans le Nord-Est, ou l'ultimogéniture dont on trouve de nombreux exemples à l'Ouest.

On trouve aussi dans l'ouest du Japon, jusque dans la phase terminale de la société préindustrielle, des traces de **divisibilité du patrimoine**. Il s'agit néanmoins dans cette région d'une famille souche « dure » en termes de succession, avec des âges au mariage élevés induits par la rareté de la terre. Le principe patrilocal est bien affirmé. Les données japonaises semblent plutôt vérifier l'hypothèse d'une primogéniture qui émerge directement, sur les marges de la zone fortement occupée, dans le Kanto, puis se répand dans le Sud-Ouest, encore plus densément peuplé. Dans ce foyer initial de la culture japonaise, **l'indivision est le plus souvent adoptée, mais se heurte à des résistances**. Le maintien de la divisibilité est rare, mais possible. **L'ultimogéniture**, plus fréquente, représenterait une inversion dissociative de l'idée de primogéniture plutôt qu'une forme initiale de l'indivision, ce qui correspond à la deuxième hypothèse proposée au chapitre précédent⁴². Les différences entre l'ouest et l'est de la partie fortement peuplée de Honshu ne définissent cependant que des nuances à l'intérieur d'un type souche qui reste linéaire.

Au nord-est, le type familial est vraiment plus complexe. Dans cette zone de mise en valeur tardive, la famille souche arrive plus tard et surtout comme un concept préfabriqué, un modèle à appliquer dans une société en formation. Les faibles densités de peuplement n'auraient aucune raison d'y engendrer de façon endogène une règle d'indivision. C'est pourquoi la famille souche du Nord-Est apparaît simultanément plus et moins pure.

Diffusion et adaptation dans le Nord-Est

La primogéniture est importée au Tohoku comme une règle abstraite, débarrassée des scories de sa lente émergence.

Le concept hiérarchique est plus net. La relative abondance de la terre rend cependant la linéarité stricte du système souche tout à fait inutile, pour ne pas dire contre-productive. L'existence de groupes de travail plus larges est parfois nécessaire et c'est pourquoi s'ajoute au principe vertical la possibilité d'une agrégation horizontale temporaire des jeunes frères ou sœurs mariés au ménage de l'enfant successeur. Kinoshita note, au terme d'une étude très fine du cycle de développement des groupes domestiques larges dans le village de Yambe aux XVIII^e et XIX^e siècles, que « la fission des ménages intervenait non pas lorsque les couples se mariaient mais à la naissance de leur premier enfant »⁴³. L'agrégation temporaire de plus d'un jeune couple aux parents était peut-être caractéristique de la famille nucléaire à corésidence temporaire qui avait vraisemblablement précédé la famille souche.

Laurel Cornell nous donne au moyen d'une représentation pictographique un exemple fascinant remontant au XVII^e siècle pour le village de Yokouchi dans la préfecture de Nagano⁴⁴. On y voit au départ deux frères mariés agrégés au couple parent. À la mort du père, le frère aîné prend la direction du ménage, puis s'en va avec son épouse, laissant deux frères cadets mariés derrière lui avec leur mère. À la fin du cycle, le plus jeune des frères se retrouve à la tête du ménage initial. Peut-on encore parler de famille souche ? On peut aussi considérer que Cornell décrit une famille nucléaire à corésidence temporaire patrilocale qui autorise plusieurs agrégations temporaires simultanées, et dans laquelle le décrochage du plus âgé des fils marque simplement un temps de retard. L'aîné ne s'en va qu'après la stabilisation du mariage de son cadet. Pour ne pas compliquer exagérément notre typologie, nous pouvons parler de « famille souche à corésidence temporaire additionnelle », avec une nuance d'ultimogéniture.

Ce que l'on croit sentir, dans le cas du Nord-Est japonais, c'est le **placage direct du concept souche d'inégalité sur un système originel nucléaire à corésidence temporaire bilocale**. On perçoit même la trace du groupe originel bilocal associant les familles conjugales de frères et de sœurs. Le principe hiérarchique souche paraît se fixer directement sur la relation entre frères. Le père prend une retraite précoce. **Les relations entre ménages issus d'une même souche, dans le groupe honke-bunke**, sont importantes. Lorsqu'elle existe, la règle d'aînesse absolue, qui fait de la fille l'héritière si elle est la première-

née, est une trace de la bilocalité originelle. L'*inkyō* avec résidence séparée, décrit plus haut, est une trace du système souple qui organisait les rapports entre familles nucléaires.

Selon l'interprétation qui vient d'être proposée, la famille souche à corésidence temporaire additionnelle apparaît, dans le Japon du Nord-Est, comme l'effet d'une **importation du concept souche dans une société qui n'en avait pas tellement besoin.** ?!

Le cas de Nakagiri

La diffusion de l'idée de famille souche a produit au Japon d'autres adaptations originales. Dans une zone isolée de l'intérieur montagneux, au cœur du Japon central (province de Gifu), a été identifiée une forme familiale originale, mais résultant d'adaptation à des normes dominantes venues de l'extérieur. La communauté de Nakagiri était constituée de plusieurs hameaux alignés le long d'une rivière, au fond d'une vallée entourée de hautes montagnes. On y trouvait encore vers 1850-1875 d'énormes groupes domestiques (16,6 personnes par ménage en 1853) constitués et reproduits par une combinaison très originale de patrilinéarité et de matrilinéarité⁴⁵. Les chefs de ménage se succédaient selon un principe de primogéniture patrilinéaire. Le marqueur de la famille souche était donc bien présent. Les autres membres masculins du ménage, cependant, ne pouvaient quant à eux résider avec leurs épouses, qui restaient, elles, dans leurs ménages d'origine. Il y avait mariage, mais de type « duolocal », selon lequel les conjoints vivent séparément. Les enfants produits par ces mariages restaient dans la famille de leur mère, et s'inscrivaient donc dans un mécanisme d'intégration matrilinéaire (matrilocalité des enfants). Le résultat de ces mécanismes combinés fut l'émergence et la perpétuation de très vastes familles communautaires matrilinéaires dirigées par un lignage patrilinéaire pratiquant la primogéniture.

Avec des différences importantes, ce système rappelle par ses éléments et par son contexte le système na de Chine. Il combine patrilinéarité dominante et matrilinéarité dominée, sans oublier la fragilisation du lien conjugal, le tout dans un lieu isolé, au cœur des montagnes mais sur les franges d'un système englobant patrilinéaire. Il y a des différences. Le lien

conjugal n'est pas détruit comme chez les Na. Les dimensions patrilinéaires et matrilineaires ne sont pas séparées, incarnées par deux groupes sociaux distincts, aristocrates et roturiers, elles se combinent à l'intérieur même des groupes domestiques.

Harumi Befu, après avoir examiné les nombreuses interprétations auxquelles ce système a donné lieu au Japon, arrive à la conclusion, selon moi exacte, de son caractère relativement récent. Le système de Nakagiri daterait du XVIII^e ou du début du XIX^e siècle, époque à laquelle la fission du ménage serait devenue impossible du fait de l'augmentation de la population dans un espace fermé. Alors, la pratique ancienne de la duolocalité temporaire du début du mariage, période durant laquelle la femme mariée n'a pas encore rejoint son mari, usage fréquent dans le Japon des siècles précédents, serait devenue un état permanent.

L'interprétation est raisonnable mais se maintient sur le plan d'une certaine logique formelle. Nous pouvons aussi voir à l'œuvre à Nakagiri le même processus de diffusion-réaction qui a produit le système na, avec cette différence que le modèle qui diffuse est la seule famille souche patrilocale, et non comme chez les Na la famille souche puis la famille communautaire en succession. La diffusion se produit dans une société paysanne encore caractérisée par une forme familiale bilocale, à statut de la femme élevé, dans laquelle les familles nucléaires restent fortement associées dans des groupes de parenté bilatéraux. C'est dans un tel contexte qu'une forme matrilineaire peut naître, complémentaire d'un modèle dominant et invasif inégalitaire et patrilocal.

Ce qui est important sur le plan théorique, c'est de constater qu'une fois de plus la matrilinearité naît de la patrilinéarité, ou la matrilocité de la patrilocalité, comme sur un front de contact. On trouvera dans la suite de ce livre bien d'autres exemples, notamment, tout de suite, sous une forme plus banale, dans l'île d'Okinawa.

Okinawa

L'île d'Okinawa, située dans l'archipel des Ryukyu, au sud-ouest du Japon, est entrée tardivement dans l'histoire. Au XIV^e siècle le petit royaume qui dominait l'archipel était sous

influence chinoise. En 1609, il fut conquis par le clan japonais des Satsuma.

L'analyse du système familial et de parenté met en évidence à Okinawa une dualité fondamentale. Dans les villes et à leur proximité, là où furent le plus fortes les influences de la culture chinoise puis l'autorité japonaise, on trouve une patrilocalité bien développée. Dans les villages isolés, des formes matrilocales subsistent. Proche des villes, la primogéniture masculine résulte manifestement d'un placage du système japonais, particulièrement affirmé à partir de l'ère Meiji. Selon le village, le principe de primogéniture masculine est donc plus ou moins fort, passant de 69 % des cas dans une communauté à 33 % dans une autre, la place des successions par un autre fils passant de 20 à 40 % et celui des successions par une fille et son mari de 11 à 27 %⁴⁶. Les données dont on dispose pour les régions rurales les plus éloignées des villes permettent de repérer une corésidence temporaire matrilocale, suivie de l'établissement du jeune couple dans un ménage autonome mais proche⁴⁷. C'est typiquement le genre de cas dans lequel il est difficile de distinguer la famille nucléaire à corésidence temporaire matrilocale et avec proximité de la famille communautaire matrilocale. La différence est mince en pratique.

Nous retrouvons à Okinawa la combinaison de patrilocalité et de matrilocité qui caractérisait les Na ou la communauté de Nakagiri. Ici cependant ce n'est pas seulement l'aristocratie ou le chef d'un ménage très vaste qui est porteur du principe « supérieur » patrilocal, c'est l'ensemble du système urbain et la partie du monde rural qui en est proche.

Une fois de plus, nous pouvons considérer la matrilocité comme une réaction à l'importation patrilocale. Le système réellement ancien, probablement bilatéral, aurait disparu. Il est difficile d'émettre une hypothèse quant à la date de cette négation dissociative matrilocale, qui aurait pu avoir lieu sous le pouvoir japonais ou plus tôt durant la période d'influence chinoise.

Akira Hayami évoque une culture ancienne spécifique qui aurait englobé Okinawa, le sud-ouest du Japon et l'île de Cheju au sud de la Corée. Il n'est pas impossible que le type familial qu'il a identifié dans certaines îles du sud-ouest du Japon, qui se distingue par un statut des femmes plus élevé, par l'existence de ménages plus complexes, par la présence de naissan-

ces illégitimes plus nombreuses, représente comme Okinawa une trace du fonds ancien, antérieur à l'émergence de la famille souche et du stade premier de la patrilinéarité⁴⁸. Un examen détaillé et spécifique de la structure des unités domestiques permettrait de savoir s'il s'agit vraiment de familles communautaires bilocales, ou si l'on a affaire à des familles nucléaires insérées dans un groupe de parenté bilatéral. La culture commune à l'extrême sud-ouest du Japon et à Okinawa pourrait cependant n'avoir rien de spécifique et représenter tout simplement une fraction du fonds commun de l'humanité.

Les Aïnous

Les Aïnous habitaient les îles de Hokkaido et de Sakhaline ainsi que la pointe sud de la péninsule du Kamtchatka. Ils sont aujourd'hui en voie d'extinction. Population de chasseurs-cueilleurs maîtrisant quelques éléments d'agriculture, ils sont entrés au contact des Japonais vers le VIII^e siècle EC, du moins pour ce qui concerne l'histoire connue. Ils sont le plus souvent considérés comme ayant un rapport de parenté avec les populations de l'époque Jomon, qui occupaient les trois îles du Japon proprement dit avant l'arrivée des riziculteurs venus de Corée. J'avais évoqué, en ouverture de ce chapitre, la bilocalité vraisemblable de l'époque Jomon tardive, déduite d'une analyse génétique des ossements laissés par une communauté.

Si la conquête japonaise a fini par aboutir à l'assimilation culturelle des groupes aïnous, elle a aussi permis la réalisation précoce de recensements d'une qualité inhabituelle pour les peuples de l'extrême nord-est de l'Eurasie. Leur analyse par Eugene Hammel, qui avait auparavant étudié le communautarisme familial serbe, nous permet de voir clair dans les analyses anthropologiques classiques, qui laissaient subsister quelques contradictions. Le ménage aïnou était le plus souvent considéré comme nucléaire, avec addition éventuelle de parents veufs. Certains auteurs, comme Sugiura et Befu, leur ont attribué une organisation de parenté sophistiquée et originale. Les hommes descendraient les uns des autres par filiation patrilinéaire, les femmes les unes des autres par filiation matrilineaire⁴⁹. Sugiura et Befu suggèrent une patrilocalité du

mariage laissant la possibilité d'une transmission au genre des objets sacrés du groupe de parenté⁵⁰.

Ce système double évoque — comme tant d'autres exemples de bilinéarité — un système de parenté simplement bilatéral, auquel aurait été ajoutée de manière superficielle l'idée de linéarité. Dans le contexte d'une activité économique prédatrice qui ne laisse guère de biens économiques à transmettre, la bilinéarité ne peut avoir beaucoup de substance.

L'étude de Hammel permet de constater que le ménage aïnou n'était pas, au début du XIX^e siècle, nucléaire au sens strict, mais qu'il pouvait associer plusieurs couples. Un recensement remontant à 1803 relève 32,7 % seulement de ménages nucléaires⁵¹. La classification des ménages utilisée par Hammel est distincte de celle de Laslett, mais compatible : elle permet de distinguer les ménages selon qu'ils comportent des extensions à des individus ou à des couples, latéralement ou verticalement. L'opposition des associations entre frères et sœurs d'une part, entre parents et enfants d'autre part, est particulièrement bien mise en évidence. Or ce qui est caractéristique du groupe aïnou, c'est une prédominance écrasante des relations horizontales entre frères et sœurs. Parmi les liens, les extensions latérales à des individus constituent 34,3 % du total, les extensions verticales seulement 4,1 % ; les extensions latérales à des couples comptent pour 12,4 %, les extensions verticales pour 7,8 %. Les liens avec des individus ou couples non parents représentent 42,5 % du total, les liens latéraux 46,7 %⁵².

Les connexions sont établies à travers des individus des deux sexes, avec une prédominance des femmes pour la parenté⁵³. Aucune patrilocalité n'est repérable. L'image générale qui se dégage de cette analyse est celle d'un groupe local associant des couples de frères et de sœurs, vivant ensemble ou à proximité les uns des autres. La place importante des individus non parents évoque la flexibilité individualiste du système.

Les fluctuations de la taille des ménages selon la communauté recensée sont très amples, avec dans certains cas une taille moyenne des ménages de 4,5 individus, et dans d'autre de 32,5. L'agent recenseur a certainement pris la famille conjugale comme référence dans certaines communautés, le groupe local considéré comme un tout dans d'autres⁵⁴. C'est la dualité fondamentale de la bande originelle des chasseurs-cueilleurs

qui provoque l'hésitation. La combinaison de tous ces éléments nous ramène à la description de la famille et du groupe dene ou lapon, qui intègre des couples de frères, de sœurs, de beaux-frères et de belles-sœurs dans un groupe fluide. C'est pourquoi j'ai placé la famille aïnoue dans la catégorie famille nucléaire à corésidence temporaire ou avec proximité bilocale. Sa localisation à l'extrémité nord-est de l'Eurasie la définit comme périphérique et archaïque. Elle vérifie donc l'hypothèse générale de ce livre, qui considère la famille nucléaire insérée dans un groupe bilocal comme type original de l'humanité.

Les mariages entre cousins

La famille souche japonaise se distingue de la famille souche allemande ou coréenne par un léger biais endogame. Le mariage entre cousins n'était pas interdit dans le Japon rural traditionnel. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, dans une société déjà fortement urbanisée, le taux global de mariage entre cousins germains était de 7,2 %, chiffre qui, sans être considérable, doit être comparé aux chiffres inférieurs à 1 % qui caractérisaient l'Europe à la même époque⁵⁵. Ce taux global serait plutôt comparable à ce que l'on a pu observer dans la Chine rurale. Mais le modèle de mariage japonais est tout à fait différent, puisqu'il est quadrilatéral, les quatre types de cousins germains étant autorisés. C'est ce que nous observerons dans le cas du monde musulman, mais avec des taux de deux à sept fois plus élevés.

L'histoire récente du Japon montre la fragilité de la pratique : entre 1947 et 1967, le taux de mariage entre cousins germains est tombé de 7,2 à 0,9 %. Cette baisse rapide a abouti à une disparition. Il semble donc difficile de qualifier le système japonais d'endogame, au sens strict, même si les taux du Japon traditionnel évoquent bien une capacité de la famille à se fermer sur elle-même dans certaines conditions.

Il ne semble pas que les périodes plus anciennes aient fait apparaître des taux notablement plus élevés que ceux de l'immédiat après-guerre⁵⁶. Comme dans le cas de la Chine nous devons conclure à l'existence prédominante de l'exogamie, avec une tolérance pour le mariage entre cousins. Reste le problème de la date d'apparition de cette tolérance. S'agit-

il d'un trait originel ou d'un trait acquis au cours de l'histoire ? Sans pouvoir absolument le démontrer, je penche pour la notion de trait acquis, mais sur une très longue période.

Examinons successivement ce que la distribution géographique des mariages entre cousins peut nous dire de l'ancienneté du trait, puis ce que les données historiques révèlent.

Les faits géographiques dont on dispose ne permettent pas de considérer l'endogamie japonaise comme un phénomène ancien. Si l'on essaye d'aller au plus lointain, en prenant l'exemple d'une population périphérique apparentée linguistiquement mais qui s'est tôt séparée du Japon, avant de le retrouver, celle d'Okinawa, nous observons un interdit sur le mariage avec tous les cousins du premier degré⁵⁷.

La distribution géographique interne à l'espace japonais proprement dit ne révèle pas des taux particulièrement élevés dans des zones périphériques. Quelques zones montagneuses ou quelques îles ont des taux élevés, mais ces régions, surtout placées dans le Sud-Ouest, du côté de la mer intérieure, appartiennent à l'espace de développement principal du Japon. Une étude compare la fréquence des mariages consanguins dans six petites villes dispersées dans l'espace japonais. À nouveau, les taux les plus élevés sont situés dans les régions présentant un certain degré d'isolement géographique comme la ville de Fukue dans l'archipel situé au large de Kyushu, et comme celle de Minobu, dans la cuvette montagneuse située à l'arrière du mont Fuji, mais aucune de ces deux régions n'appartient à la partie la moins développée du Japon. Minobu est en fait fort proche de Tokyo⁵⁸. Le taux de la ville de Tagajo, dans le Nord-Est, zone périphérique la plus tardivement conquise et développée, n'est pas spécialement élevé.

Tous les exemples d'isolats présentant un certain degré d'endogamie, étudiés par Nori Fujiki dans une présentation de synthèse, concernent le Japon central. On note une prédominance de communautés situées dans la partie de Honshu qui regarde vers la mer du Japon à l'ouest, mais fort proches de Kyoto et de l'axe de communication centré sur le lac Biwa⁵⁹. Rien de tout cela n'évoque un fonds ancien périphérique. Dans la même étude, Fujiki remarque que des raisons économiques rationnelles, plutôt « modernes » dans le cadre du Japon traditionnel, ont pu motiver la fermeture consanguine : les habitants de Kurodani, communauté située dans la zone mentionnée, refusaient le mariage avec les « étrangers »

pour conserver leurs secrets de fabrication du papier de qualité⁶⁰. La ville de Minobu comptait d'ailleurs aussi parmi ses spécificités la fabrication de papier.

Les données géographiques évoquent donc plutôt une tolérance endogame acquise au cours de l'histoire.

En contradiction apparente avec la distribution géographique, les premières indications dont on dispose pour l'histoire la plus ancienne révèlent une endogamie très forte, mais ne touchant qu'un groupe social très restreint.

La haute aristocratie de la période de Heian, qui gravitait autour de la famille impériale, ne connaissait, en fait d'interdit de consanguinité, que le **tabou sur les mariages entre parents et enfants ou entre frères et sœurs**. Ainsi que le remarque McCullough, un homme **pouvait librement épouser une tante, une nièce ou une cousine**⁶¹. Il ne propose pas une fréquence mesurée, mais donne suffisamment d'exemples, concernant un milieu minuscule, pour que l'on puisse imaginer des taux substantiels. Il s'agit clairement, selon McCullough, d'une **endogamie de classe : un milieu dominant infime se sépare, par l'endogamie, du reste de la société, préservant, tout autant que la « pureté » de son sang, l'exclusivité de son pouvoir, matériel et symbolique**. Une telle mécanique familiale ne peut être conçue indépendamment de l'évolution globale de la société : l'émergence de la maison impériale et de la haute aristocratie permet le développement d'un type spécifique d'endogamie, que l'on peut imaginer s'opposant à un mécanisme originel exogame.

Ces données bien fragmentaires permettent l'ébauche d'un modèle.

Autour du ^xe siècle une certaine tolérance à l'endogamie est apparue dans la plus haute noblesse dont on peut ensuite imaginer la diffusion vers le bas de la société japonaise. Jamais cependant le modèle n'a été suffisamment fort pour devenir un élément central et stable du système familial, ainsi qu'en témoigne sa très rapide régression et disparition au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. Il est impossible de dater la généralisation de l'endogamie aux groupes paysans de la société, mais la perception du phénomène comme innovation plutôt que perpétuation d'une mythique endogamie originelle permet de proposer des hypothèses nouvelles : n'y aurait-il pas un rapport entre la fermeture politique et culturelle du Japon Tokugawa, à partir du ^{xvi}e siècle, et le repliement endogame



des familles et des communautés⁶² ? **On sent une analogie structurelle et mentale entre repliement familial et repliement national.** L'élimination du christianisme, qui a lieu au début de la période, s'intégrerait harmonieusement, si l'on peut dire, à un tel modèle. Le christianisme est en effet porteur d'une idéologie exogame farouche, dont témoigne toujours le niveau d'endogamie très faible des groupes chrétiens qui ont survécu dans le sud-ouest du Japon⁶³.

Reste que le Japon est, à l'échelle de l'Eurasie, très proche de la Sibérie du Nord-Est, où nous avons déjà observé un mariage quadrilatéral, chez les Tchoukches, les Koriak et les Eskimos. Les Aïnous autorisaient, selon l'Atlas de Murdock, l'union trilatérale, avec toutes les cousines sauf la cousine parallèle paternelle. Il m'est cependant difficile, après avoir remis en question la patrilocalité du système aïnou, d'accepter sans réserve l'existence de cet interdit patrilinéaire. Mais que faire de la contradiction entre l'hypothèse d'une endogamie quadrilatérale japonaise récente et l'existence, proche géographiquement, de l'endogamie quadrilatérale bien attestée du nord-est de la Sibérie ?

Comme il est fréquent, le problème est peut-être une solution. Les bonnes données, quantifiées et sûres, sont japonaises. Peut-être le cas japonais nous permet-il une perception plus précise du mariage endogame quadrilatéral au nord-est de l'Eurasie. L'endogamie représenterait surtout une tolérance, susceptible de glisser vers la préférence ou de diminuer. Elle serait réelle mais fragile, en aucun cas assimilable à l'endogamie stable et forte du Moyen-Orient récent.

Note sur la Corée

Nous ne disposons pas encore pour la Corée du Sud des études de démographie historique qui rendraient possible une histoire détaillée de l'émergence de sa famille souche, comparable à celle qui vient d'être proposée pour le Japon. L'existence d'un État communiste particulièrement étrange au Nord n'a pas facilité non plus la recherche anthropologique, et par conséquent l'étude des différences régionales. C'est dommage puisque ce pays proche de la Chine présente aussi beaucoup de points communs avec le Japon. La Corée n'est qu'une

péninsule, mais ses montagnes lui ont presque assuré la protection d'une position insulaire. On y relève certes une présence chinoise dès le 1^{er} siècle AEC et dans les trois siècles suivants, une invasion mongole en 1231, et enfin une occupation japonaise entre 1910 et 1945. Mais la Corée, divisée ou unifiée, a été indépendante durant l'essentiel de son histoire. Comme le Japon, elle a reçu de Chine l'écriture, utilisée pour transcrire la langue locale à partir du IV^e siècle EC. Elle s'est cependant dissociée de son prestigieux modèle au milieu du XV^e siècle. Le roi Sejong a imposé, à partir de 1446, un système alphabétique de 28 signes, aujourd'hui appelé *hangul*⁶⁴. Si l'on considère le critère de l'écriture comme historiquement et culturellement central, la Corée a mieux préservé que le Japon son autonomie par rapport à la Chine.

!! Très fort !

Le développement rapide de la démographie historique coréenne nous permettra bientôt de connaître, du moins pour le Sud, les étapes détaillées du développement de la famille dans ce pays. Nous pouvons déjà poser quelques étapes sûres qui montrent une évolution encore plus tardive qu'au Japon. Les données historiques disponibles ne vérifient pas le statut attendu de cas intermédiaire entre la Chine et le Japon, suggéré a priori par la géographie et par la force du principe patrilinéaire coréen. J'ai déjà relevé que la famille souche coréenne n'admettait pas la succession par une fille et un gendre en l'absence de fils, mais qu'elle préférait l'adoption d'un parent patrilinéaire, neveu ou cousin. Ajoutons, pour saisir la puissance de sa patrilinéarité, le fait que la Corée a fait partie un moment du groupe des pays où la technique de l'échographie a permis l'augmentation brutale du *sex ratio*, par avortement sélectif des fœtus féminins. En 1985, le *sex ratio* coréen est monté à 109,4 et en 1995 à 115,5. Une intervention gouvernementale sévère l'a ramené à 108,7 en 2003⁶⁵. On ne peut parler d'un retour à la normale puisque celle-ci se situerait vers 105. La capacité du système à rétablir un équilibre relatif est quand même tout aussi remarquable que l'avait été l'augmentation brutale. La Corée du Sud démocratique a ici presque réussi ce que le régime communiste chinois n'a pas vraiment tenté. Nous sommes donc confrontés, dans le cas de la Corée, à une patrilinéarité à la fois forte et fluctuante. Le caractère relativement récent des mutations familiales explique peut-être l'instabilité.

La famille souche coréenne s'affaiblit notablement dans l'île de Cheju, immédiatement au sud de la péninsule, ainsi que l'avait noté Hayami. On trouve dans cette île moins de ménages à trois générations, plus de successions par les filles et une souplesse des pratiques qui évoque la persistance d'un système nucléaire à corésidence temporaire, à l'origine sans doute bilocal⁶⁶.

La primogéniture masculine n'était apparue dans la noblesse japonaise qu'entre la fin du XIII^e siècle et le début du XIV^e. En Corée, au début de la période Choson (1392-1910), l'égalité d'héritage entre garçons et filles n'est pas encore entamée. Je n'ai pas trouvé de date exacte pour le passage à la primogéniture masculine, sous une forme d'ailleurs atténuée par rapport à celle du Japon, mais tous les indicateurs évoquent un début d'évolution dans la seconde moitié du XV^e siècle et un basculement du système aux XVI^e et XVII^e siècles.

Sangkuk Lee et Hyunjoon Park, dans leur étude d'un clair médiéval, notent qu'on peut mesurer entre le XIII^e et le XIV^e siècle une augmentation de la place des femmes et de leurs maris dans les généalogies, le déclin ne commençant qu'à partir du milieu du XV^e siècle⁶⁷. À partir du XVII^e siècle cependant, les gendres et leurs descendants ne peuvent plus prendre en charge les rituels familiaux⁶⁸.

Jusqu'au XVI^e siècle, on note en Corée une pratique de la corésidence temporaire du jeune couple dans la famille de la mariée, qui peut durer des années ou même devenir définitive. Mais au XVII^e siècle, le marié doit revenir dans sa famille immédiatement après le mariage, suivi de peu par sa femme⁶⁹.

Si l'on ne peut établir une chronologie fine de la montée en puissance de la première patrilinéarité, associée à la primogéniture masculine, tout évoque cependant une date encore plus tardive qu'au Japon, avec un point d'inflexion aux XVI^e et XVII^e siècles. De fortes traces d'égalité dans les rapports entre hommes et femmes subsistent au XVIII^e siècle, dont une préférence très claire pour l'égalité d'âge entre époux⁷⁰. Cette trace d'égalitarisme relevée par Kuen-Tae Kim pour la région de Taegu est d'autant plus frappante qu'elle concerne le lieu où l'augmentation du *sex ratio* était la plus marquée vers 1995, pour la ville comme pour les deux provinces environnantes⁷¹.

La Corée se distingue de plus du Japon par son fort attachement à l'exogamie. On trouve bien, à l'époque Koryo, des mariages endogames extrêmes dans les diverses familles roya-



les. Le roi Kwangjong (925-975) épouse une de ses sœurs, le roi Tokchong (1016-1034) ses deux sœurs, le roi Munjong (1019-1083) une de ses sœurs. Un décret de 1096 interdit l'union entre parents proches jusqu'aux cousins du deuxième degré⁷². Sous la dynastie de Koryo la prohibition est réaffirmée douze fois. On doit certes en déduire de nombreuses entorses à la règle dans la noblesse. Mais pas plus qu'en Europe, la répétition de l'interdit ne prouve l'existence antérieure d'une liberté d'épouser sa cousine. Ces rappels à l'ordre successifs sont plutôt caractéristiques d'un système originellement exogame qui se défend contre la tentation d'abaisser la barrière des interdits, manifeste dans la classe supérieure. Au final,



tous les mariages entre cousins sont interdits en Corée, y compris les mariages entre parents non patrilinéaires, qui sont, on l'a vu, tolérés en Chine⁷³. Dans notre examen des modèles de mariage la Corée constitue un cas simple d'exogamie quadrilatérale dans une population périphérique.

Tout cela est bien superficiel, et repose sur une biblio. ancienne, anecdotique. Aucun ouvrage sino-japono-koréanologique sérieux.

Généralisations reposant sur lieux communs et "rule of thumb", pas mal de culot et moins de sérieux